



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 7 / 1 0 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 7 / 1 0 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : D2024-676

1 Intitulé du projet

Réhabilitation et Renforcement de l'Ouvrage Hydraulique du Chemin Grande Savane au Passage de la Rivière l'Étang - Commune du Prêcheur

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CA du Pays Nord Martinique

Raison sociale

CAPNM

N° SIRET

2 0 0 0 4 1 7 8 8 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

AZEROT

Prénom(s)

BRUNO NESTOR

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique 6a - Infrastructures routières Rubrique 10 : Canalisation et régularisation des cours d'eau.	La rivière l'étang n'est pas répertorié dans le le domaine Public fluvial(DPF)et n'est donc pas considérée comme un cours d'eau,ce qui exclut le projet de l'application de laLoi sur l'eau.Type de travaux : Réhabilitation de l'ouvrage endommagé.Seuils applicables : Le projet se situe en dessous du seuil de 1 hectare.Rubrique ICPE : Rubrique 2515 (Installation de stockage temporaire de matériaux de chantier).Rubrique IOTA : Non applicable.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réhabilitation de l'ouvrage endommagé du chemin Grande Savane - Le Prêcheur au passage de la rivière l'Étang :la rivière l'éтан n'est pas considérée comme un cours d'eau (car elle n'est pas répertoriée dans les cours d'eau du Domaine Public Fluvial (DPF)) d'où le fait que le projet n'est pas concerné par la Loi sur l'Eau.

Les travaux comprennent :

- La démolition et l'évacuation de la structure endommagé
- La réhabilitation de l'ouvrage endommagée.
- Le renforcement des berges pour assurer la stabilité de l'ouvrage.
- L'amélioration des dispositifs de drainage pour prévenir les inondations.
- Les éventuels travaux de démolition des parties irrécupérables en amont et en aval l'ouvrage existant.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs principaux du projet sont :

- Garantir la sécurité des usagers de la route en réhabilitant l'ouvrage endommagé.
- Prévenir les futurs dommages causés par les crues de la rivière l'Étang.
- Assurer la continuité et l'accessibilité des chemins communaux pour les résidents et les agriculteurs locaux.
- Améliorer la gestion hydraulique pour éviter les inondations et protéger l'environnement local.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet de réhabilitation de l'ouvrage hydraulique du chemin Grande Savane au passage de la rivière l'Étang, dans la commune du Prêcheur, comprend les étapes suivantes :

- Démolition des parties de l'ouvrage endommagé :Démolition des parties de la structure existante qui a été sévèrement endommagée par les intempéries.Enlèvement et gestion des débris conformément aux réglementations environnementales.
 - Construction d'un ouvrage provisoire :Mise en place d'un ouvrage temporaire pour maintenir l'accessibilité et la sécurité pendant la période de reconstruction. Cet ouvrage provisoire permettra de continuer à desservir les usagers de la route et les parcelles agricoles situées en amont.L'ouvrage provisoire sera dimensionné pour résister aux conditions locales, y compris les crues potentielles, et sera retiré une fois les travaux de reconstruction achevés.Mise en place de 3 buses de 2 mètres de diamètre ou de 3 cadres de 1.5 mètres de large par 1.8 mètres de hauteur avec une pente de 1%.
 - Rehabilitation de l'ouvrage :Rehabilitation de la structure avec des matériaux durables et résistants aux crues.Renforcement des berges pour assurer une stabilité et une durabilité accrues.
 - Amélioration des dispositifs de drainage :Installation de systèmes de drainage améliorés pour prévenir les inondations futures.
- Études techniques et suivi des travaux :Réalisation d'une étude hydraulique pour dimensionner correctement l'ouvrage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase d' exploitation :

- Surveillance et entretien régulier : Inspections périodiques de la structure pour vérifier son intégrité et sa performance. Entretien régulier des dispositifs de drainage pour assurer leur bon fonctionnement.
- Gestion des crues : Surveillance des niveaux d'eau pendant les périodes de crue pour assurer la sécurité des usagers et des riverains. Mise en place de protocoles de gestion des crues en cas de situation d'urgence.

Phase de démantèlement (si applicable) :

- Fin de vie de l'ouvrage : Si à terme, l'ouvrage devait être démantelé, les travaux incluront le démontage sécurisé de la structure, la gestion des matériaux de démolition et la restauration du site à son état naturel ou à une autre utilisation conforme aux réglementations en vigueur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives suivantes :

- Demande d'examen au cas par cas : Conformément à la rubrique 6a du tableau des seuils et critères annexé à l' article R. 122-2 du code de l' environnement, couvrant les infrastructures routières.
- Déclaration ICPE : Pour l'installation de stockage temporaire de matériaux de chantier (rubrique 2515).
- Étude hydraulique : Requête pour dimensionner l'ouvrage
- PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) : Les travaux sont soumis à des conditions spécifiques en raison de la localisation en zone rouge aléas forts inondation et mouvement de terrain.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise de la réhabilitation Longueur de l'ouvrage Largeur de l'ouvrage Dimensions Assemblage Cadres	100 mètres 20 mètres 7.2 mètres 3 cadres de 1.5m de longueur par 1.8m de hauteur

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Chemin de Grande Savane

Lieu-dit : Quartier Grande Savane

Localité : Le Precheur

Code postal : 9 7 2 5 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1 4 ° 7 9 , 5 0 " Lat. : 6 1 ° 2 0 , 5 9 " -

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 1 4 ° 7 9 , 5 2 " Lat. : 6 1 ° 2 0 , 5 7 " -

Point de d'arrivée : Long. : 1 4 ° 7 9 , 5 2 " Lat. : 6 1 ° 2 0 , 5 6 " -

Communes traversées :

Le Precheur

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) en raison de sa localisation en zone rouge aléas forts inondation et mouvement de terrain.

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Commune du Prêcheur (PPRN approuvé le 30 décembre 2013)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet se situe dans une zone sujette aux risques d'inondation et de mouvement de terrain. Des mesures spécifiques de prévention sont prévues.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Augmentation temporaire du trafic de chantier pendant les travaux. Impact modéré et temporaire limité à la durée des travaux de réhabilitation.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruits de chantier pendant la phase de construction. Impact modéré et limité à la durée des travaux de réhabilitation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Nuisances sonores liées aux activités de chantier. Impact modéré et temporaire limité à la durée des travaux de réhabilitation
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Vibrations dues aux travaux de construction, notamment au forage et au compactage. Impact modéré et temporaire limité à la durée des travaux de réhabilitation
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Les activités de chantier pourraient générer des vibrations. Impact modéré et limité à la durée des travaux de réhabilitation.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Poussières et émissions de particules pendant la phase de construction. Impact modéré et mesures de contrôle prévues.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de déchets de chantier, principalement non dangereux et inertes. Gestion conforme aux réglementations environnementales suivi par les filières de traitements de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	impact limité sur les activités agricoles locales en raison de la consommation de terres pour les travaux et de l'accès temporairement restreint pour les agriculteurs utilisant cette voirie pour accéder à leurs terrains. Impact modéré.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de réhabilitation de l'ouvrage hydraulique du chemin Grande Savane s'inscrit dans un contexte où d'autres projets d'infrastructure sont également prévus ou en cours dans la commune du Prêcheur, notamment :

- Projets de renforcement des infrastructures routières : Des travaux similaires sont prévus pour renforcer d'autres segments de routes endommagées par les intempéries ainsi que la reprise générale du chemin de Grande Savane.
- Développement agricole : Des initiatives de développement agricole pourraient être affectées par les travaux, bien que des mesures de coordination soient mises en place pour minimiser l'impact global. Ceci inclut le développement du Domaine Martiniquais d'Expérimentation (DoME) situé à la fin du chemin de Grande Savane.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

N/A

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Étude hydraulique : Objectif : Dimensionner correctement l'ouvrage pour gérer les crues de la rivière l'Étang.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

1-Mesures de gestion des eaux de ruissellement :

-Contenu : Installation de dispositifs de contrôle des sédiments et de filtration des eaux de ruissellement pour éviter la pollution de la rivière l'Étang.

-Mise en œuvre : Pendant toute la phase de réhabilitation.

-Suivi : Surveillance régulière des points de sortie des eaux de ruissellement pour vérifier l'efficacité des dispositifs.

2-Réduction des nuisances sonores et des vibrations :

-Contenu : Utilisation de machinerie moderne et silencieuse, planification des travaux les plus bruyants pendant les heures de moindre affluence.

-Mise en œuvre : Pendant toute la phase de réhabilitation.

-Suivi : Mesures régulières des niveaux sonores et des vibrations autour du site.

3-Gestion des déchets de chantier : Contenu : Tri sélectif des déchets, stockage temporaire des matériaux inertes et non dangereux, évacuation vers des centres de traitement agréés. Mise en œuvre : Pendant toute la phase de réhabilitation. Suivi : Contrôles réguliers des zones de stockage et des documents de traçabilité des déchets.

4-Maintien de l'accès pour les agriculteurs : Contenu : Construction d'un ouvrage provisoire pour garantir l'accès continu aux terrains agricoles pendant les travaux. Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction. Suivi : Vérification régulière de l'état et de la praticabilité de l'ouvrage provisoire.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous demandons une dispense de l'évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

Urgence des travaux : Les travaux de réhabilitation sont urgents pour rétablir la sécurité et l'accessibilité du chemin Grande Savane, endommagé par des intempéries récentes.

Réhabilitation d'un ouvrage existant : Le projet concerne la réhabilitation d'un ouvrage existant, et non la construction d'une nouvelle infrastructure, ce qui limite les impacts environnementaux.

Impacts modérés et gérables : Les impacts identifiés (eaux de ruissellement, nuisances sonores et vibrations) sont modérés et peuvent être gérés efficacement avec des mesures appropriées.

Impact sur les exploitations agricoles : Le chemin Grande Savane est un accès crucial pour les exploitations agricoles situées en amont. Toute prolongation des travaux causerait des difficultés significatives pour les agriculteurs, affectant leurs activités et la viabilité économique de leurs exploitations.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Étude hydraulique détaillée	☒
2	Photographies additionnelles de la zone d'implantation	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom AZEROT

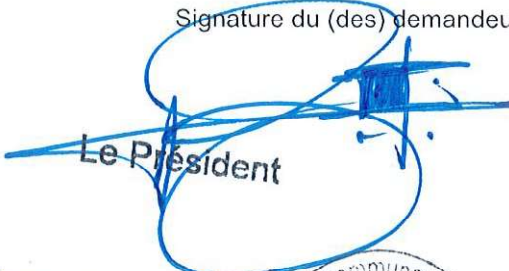
Prénom Bruno Nestor

Qualité du signataire Président

À MARIGOT

Fait le 07/10/2024

Signature du (des) demandeur(s)


Le Président
Bruno Nestor AZEROT


Ouvrage Hydraulique
Élévation amont ech: 1/50

Raccord sur chaussée existante

Raccord sur chaussée existante

Garde corps type S8

Trottoir béton 0.20m

Remblai 0/315 à 0.20m

0.35

1.50

0.35

1.50

0.35

1.50

0.35

1.80

0.35

0.35

Matériaux drainants

Drain Ø160

Béton de propreté ép. 10cm

Ouvrage hydraulique

Béton de propreté ép. 10cm

Drain Ø160

Géotextile anti-concussion

Remblai 0/100

Matériau de substitution 0/100 insensible à l'eau ép. 0.50m de fouille

Raccord sur
chaussée existante

Remblai 0/31.5 0.20m

Remblai 0/100

Géotextile anticontaminant

Matériau de substitution 0/100 insensible à l'eau ép. 0.50m de fouille

Drain Ø160

Béton de propreté ép.10cm

Ouvrage hydraulique

Béton de propriété ép. 10cm

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Commune du Prêcheur

Ouvrage hydraulique de la route de

Grande Savane

APD

Plan de situation



CAP NORD MARTINIQUE



Bureau d'études
SEGABIOT ETUDES ET CONSEILS
137 Allée du Petit Village
97224 Dugny
97228 Dugny

Date:

27/09/2024

Echelle :

1/100

Objet:

Dressé par: Visé par:

